

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009 EN SALLE DU CONSEIL A 17h, SOUS LA PRESIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.</p>

Date de la convocation : Le 18 septembre 2009

ETAIENT PRESENTS : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :

Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* à Monsieur François de CANSON, *MAIRE.*

Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* à Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint.*

Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée* à Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint.*

Monsieur Noël BOURNIER, *Conseiller Municipal Délégué* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint.*

Madame Mireille ARNAUD, *Conseillère Municipale* à Monsieur Alain CASTEL, *Conseiller Municipal.*

Mademoiselle Karen SIMPOIS, *Conseillère Municipale* à Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseiller Municipal.*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
29	29	23 + 6 P

Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5ème Adjointe, est désignée comme secrétaire de séance.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum,
MONSIEUR LE MAIRE, déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

PROCES VERBAL ADOPTION A L'UNANIMITE :

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 4 + 2 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

Monsieur le MAIRE propose à l'Assemblée Communale de rajouter des questions diverses à l'ordre du jour :

- Transfert des activités «petite enfance» au Centre Communal d'Action Sociale,
- Modifications du règlement de Police du Port,
- Autorisation de vente à l'amiable du navire «REGLISSE»,
- Réduction de facturation suite à un naufrage-navire.

Madame Béatrice CALIZZANO, pour le groupe « Ensemble pour La Londe » a demandé préalablement à la tenue du conseil, l'examen d'une question diverse relative au devenir de la Poste.

Monsieur le MAIRE informe que la question sur le service postal ne sera pas retenue faute d'informations suffisantes.

Déclaration préalable de Monsieur le MAIRE :

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, avant de débiter cette séance du Conseil Municipal de rentrée, remercier publiquement nos agents municipaux qui ont été à pied d'œuvre durant tout l'été pour que la saison estivale se déroule dans les meilleures conditions.

Chacun dans son domaine n'a pas ménagé ses efforts pour accueillir nos nombreux visiteurs et faire en sorte que la tranquillité, la sécurité, et le cadre de vie des Londais soient préservés.

Ainsi, vous avez pu le constater, la propreté du centre-ville et du port a fait l'objet de toute nos attentions afin de parvenir à un niveau de propreté jamais atteint dans nos rues.

Les embellissements urbains et les espaces verts ont été largement appréciés.

La sécurité a été assurée dans des conditions d'efficacité, de courtoisie et de discernement.

Les animations, expositions, fêtes et cérémonies se sont déroulées au mieux, et pour le plus grand bonheur d'une assistance toujours plus nombreuse.

Nos enfants ont passé des moments heureux au sein des CLSH grâce à une équipe des plus dynamiques. Quant aux ado, ils ont pu profiter d'un niveau de programme d'activités jamais atteint auparavant au sein de l'espace jeunes.

La saison estivale n'a pas été synonyme de vacances pour nos agents techniques. Bien au contraire, de nombreux travaux ont été réalisés durant l'été.

A commencer par ceux conduits dans les écoles.

Que ce soit à Jean-Jaurès, au Moulin-Vieux, ou encore à Oswald, un soin particulièrement attentif a été porté aux bâtiments scolaires. J'en veux pour preuve, la réalisation d'une nouvelle pergola à l'école Oswald qui fait désormais office de préau.

Partout, des travaux de peinture, d'entretien, de mise aux normes, d'étanchéité ont été réalisés pour un montant global de plus de 60 000 euros... ce que nos prédécesseurs avaient été incapables de faire en dehors de quelques ravalements de façades bien visibles laissant de côté des indispensables travaux sur la sécurité des bâtiments.

Toujours en ce qui concerne l'entretien de nos bâtiments communaux, la salle Yann-Piat, qui grâce à une remise en peinture, à une nouvelle sonorisation, a retrouvé une seconde jeunesse.

Dès lundi matin, une équipe de carreleurs investira les lieux pour une dizaine de jours afin de parfaire cette rénovation.

Quant aux travaux de voirie, ils ont concerné plusieurs endroits de la Commune.

Le chemin du Pansard a vu la création d'un nouveau piétonnier situé entre le rond point Ducournau et la coopérative. Les riverains ont déjà pu apprécier cet espace dédié aux piétons qui souhaitent se rendre au centre ville en toute sécurité.

A Valcros, la Ville a procédé à la remise en état du réseau pluvial et à la réparation de la chaussée sur l'avenue des Collines Bleues.

Enfin, l'aménagement du bassin d'orage situé entre l'Argentière et les Bormettes devraient durablement résoudre les problèmes d'inondations de ce quartier.

Mais je voudrais avec vous revenir sur l'enquête publique du Plan Local de l'Urbanisme qui s'est déroulée du 22 juin au 22 juillet derniers et qui vient de recevoir, le 15 septembre dernier, un avis favorable du commissaire enquêteur.

Les remarques ont été nombreuses et nous ont montré le fort attachement que vous portez à la commune et à son devenir, et votre implication dans les choix importants que nous avons à faire pour, ensemble, dessiner un avenir partagé et maîtrisé.

Ces remarques ont montré la forte adhésion d'une très large majorité des participants au projet de PLU, et une incompréhension face aux critiques formulées par certains de ses détracteurs.

Ces observations nous confortent dans l'idée que les options que nous défendons depuis le début de notre engagement sont largement partagées : maîtrise de la croissance démographique et urbaine pour que La Londe garde son âme de village, nécessité de programmer un certain nombre d'équipements structurants, maîtrise de notre parc d'habitat social à 20% pour permettre à tous les Londais de trouver des réponses à leurs besoins en logements.

Nous devrions donc avoir, d'ici la fin de l'année, un document d'urbanisme enfin applicable.

Dans les prochaines semaines, notre ville devrait connaître une certaine effervescence en terme de travaux.

A commencer par les travaux d'assainissement qui concerneront l'avenue de Gaulle, dans sa portion comprise entre la rue de Verdun et le rond point de Gaulle.

Du 15 octobre au 15 décembre prochains, des travaux de mise en place d'une buse de collecte des eaux pluviales seront réalisés au rond point de la Poste pour améliorer les écoulements et soulager le réseau saturé de l'avenue Marcel Pagnol lors des fortes pluies.

De même, l'avenue du Général de Gaulle sera reprofilée et les trottoirs rehaussés. Je vous rappelle que cette avenue de Gaulle avait été refaite juste avant les élections municipales de 2001, dans la précipitation, pour un coût de 584 000 euros et pour un résultat déplorable puisque les riverains subissent des inondations depuis cette date.

Encore un bel exemple de poudre aux yeux électoraliste qui à la sortie va coûter bien cher aux contribuables londais !

le Syndicat des L'Est, en profitera pour remplacer la canalisation d'adduction d'eau de la commune par une canalisation plus importante. Ce chantier débutera à Saint-Nicolas pour atteindre l'école Oswald.

Nous en profiterons pour élargir l'avenue du 8 mai et réaliser l'éclairage public de la rue des Poilus.

Le pont et la passerelle de la coopérative vont également être rénovés.

Les travaux d'un montant de 400 000 euros, conduits en partenariat avec le Conseil général, visent à la réhabilitation complète de cet ouvrage.

La rénovation de la Place de la Mairie est également au planning de nos travaux.

Les jardins de l'hôtel de Ville vont donc totalement être repensés pour donner le jour à un nouvel

espace embellit. Le parvis sera recouvert d'un dallage en pierre naturelle et planté de palmiers supplémentaires. Des bancs seront installés et l'éclairage de la place complètement restructuré.

Depuis une semaine, les travaux de réhabilitation du Jardin des oliviers ont débuté.

Ils comprendront des opérations de terrassements, de nouvelles plantations, un jardin sec, un mobilier urbain entièrement neuf, de grands jeux supplémentaires pour les tout-petits et pour les ados ainsi que la pose d'une fontaine.

Quant à la place des sirènes, elle retrouvera très bientôt une toute nouvelle physionomie.

Quelque peu laissée à l'abandon depuis des années, un nouveau jardin y verra le jour pour le plus grand plaisir des riverains. Tout comme pour celui des habitants du Petit Bois dont la réfection des jardins ne devrait pas tarder à débiter.

Le port va également subir d'importants aménagements: les bornes d'alimentation en eau et électricité vont être changées d'ici quelques semaines.

Grâce à l'intervention du Préfet que nous avons reçu le 28 août dernier, l'enquête publique sur le dragage du port va enfin se dérouler du 28 septembre au 14 octobre prochains.

Pour mémoire, ce dossier était attendu depuis 2007.

Vous le voyez, chacun des lourds dossiers qui concernent notre Commune trouveront une solution au mieux des intérêts de la Collectivité. Nous y travaillons sans relâche.

Notre programme municipal ne sera pas infléchi cette année.

Je vous rappelle que le budget 2009 présente un niveau d'investissement jamais atteint.

Ainsi, ce n'est pas moins de 5 484 000 euros qui seront consacrés cette année à une véritable politique d'investissement.

Vous l'avez compris, nous donnerons encore et toujours priorité à notre cadre de vie urbain.

Nous continuerons dans cette voie de mener une action publique où le citoyen est placé au cœur des préoccupations, et où améliorer l'environnement et bâtir une vie meilleure, pour tous, est une constante priorité.

Je vous remercie.

OBJET : PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2008

Monsieur le MAIRE rend compte : conformément aux dispositions de l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales institué par la Loi n°99-886 du 12 juillet 1999, Messieurs les présidents des syndicats suivants :

***Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,
Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt,
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes Est de Toulon,
Syndicat des Communes du Littoral Varois,
Syndicat Mixte SCOTProvence Méditerranée,
SymielecVar.***

ont transmis à chaque commune membre de ces structures intercommunales, un rapport retraçant l'activité de ces établissements au titre de l'année 2008, accompagné du compte administratif arrêté par leurs organes délibérants respectifs.

Ce rapport doit ainsi faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la Commune auprès de l'établissement sont entendus.

Le Conseil Municipal de La Londe Les Maures,

- **Après** la présentation par Monsieur le MAIRE des principales données et faits significatifs figurant dans les rapports transmis par les divers syndicats,
- **Prend** acte de la communication de ces rapports d'activités 2008,

Ces rapports, joints, ne donnent pas lieu à Vote.

**OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ.**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du contenu de cet avenant et propose de l'autoriser à le signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

DÉCIDE d'approuver l'avenant n°01 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la commune établi avec GrDF, et autorise son Maire à le signer.

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAINTENANCE ET DE REMISE AUX
NORMES DES INSTALLATIONS DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET
DE SIGNALISATION LUMINEUSE.**

Monsieur Gérard AUBERT expose le rapport suivant :

Dans le cadre d'un marché conclu en 2008, la Ville de La londe Les Maures a confié à la Société Azur Électricité la réalisation de la maintenance et de la remise aux normes des réseaux d'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore, ainsi que la fourniture et pose d'illuminations.

L'entreprise titulaire de ces prestations venant de faire l'objet d'une opération de fusion simplifiée par la Société CITELUM, celle-ci est tenue de reprendre l'exécution des prestations du marché dont Azur Électricité était auparavant titulaire.

Dans ces conditions, afin de formaliser ce changement de co-contractant, il convient d'établir un avenant n°1 au marché en cours et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) -

Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

ACCEPTE la conclusion d'un avenant n°1 au marché n° 08012, afin de prendre en compte la substitution de la société CITELUM à la Société Azur Électricité, par suite d'une procédure de fusion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX SUR LE
RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Il est exposé le rapport suivant :

Dans le cadre d'un marché conclu en mai 2006, la Ville de La londe Les Maures a confié à la Société Azur Électricité la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public.

L'entreprise titulaire de ces prestations venant de faire l'objet d'une opération de fusion simplifiée par la Société CITELUM, celle-ci est tenue de reprendre l'exécution des prestations du marché dont Azur Électricité était auparavant titulaire.

Dans ces conditions, afin de formaliser ce changement de co-contractant, il convient d'établir un avenant n°1 au marché en cours et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

ACCEPTE la conclusion d'un avenant n°1 au marché n° A0 06009 de travaux sur le réseau d'éclairage public, afin de prendre en compte la substitution de la société CITELUM à la Société Azur Électricité, par suite d'une procédure de fusion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

**OBJET : CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION
DU LOT DE PLAGE N°2 DE L'ARGENTIÈRE - MODIFICATION.**

Il est exposé le rapport suivant :

Au terme d'une procédure de délégation de service public engagée en septembre dernier, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 mai 2009, a approuvé le choix du délégataire pris en la personne

de la SARL « Chez Sam », et autorisé la signature du sous-traité d'exploitation.

Toutefois, compte tenu de la conclusion tardive de cette convention, le représentant de la SARL « Chez Sam », s'est trouvé dans l'impossibilité de disposer pour la saison estivale 2009, des autorisations administratives nécessaires au montage de ses installations ; dès lors, l'exploitation du lot de plage n'a pu être effective.

En conséquence, il convient d'exonérer au titre de la saison 2009, l'exploitant du paiement de la redevance prévue dans l'article 5 du sous-traité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

CONSIDERANT que la responsabilité du délégataire ne saurait être mise en cause dans cette situation,

DECIDE de ne pas procéder à la mise en recouvrement de la redevance d'exploitation de la saison balnéaire 2009, en raison de l'absence de fonctionnement au cours de cette même période du lot de plage n°2 de l'Argentière, dit « La Pipote ».

OBJET : CESSION DE PARCELLES - LOND'VILLAGE
--

Monsieur Gérard AUBERT expose :

La commune de la Londe les Maures est propriétaire d'une parcelle (domaine privé de la commune), implantée quartier LE VILLAGE et cadastrée BV n°188 pour une superficie totale de 13 280 m² (anciens espaces verts du lotissement Lond'village).

Une partie de cette parcelle, située entre la rue des jardins et les propriétés de M. CAUCHI, M. PECHE, Mme PAILHAS, M. NAVARRO, M. et Mme DE LA ROSA, des consorts WELSCH, fait l'objet de conventions d'occupation en faveur de ces propriétaires riverains.

Afin d'envisager la cession de ces terrains, une estimation a été sollicitée auprès du service de France Domaine. Par avis du 12 février 2009, l'administration fiscale a déterminé la valeur vénale du terrain à 60.55€ le m².

Attendu que la parcelle concernée fait l'objet de conventions d'occupation en cours de validité, que l'entretien de ce terrain est rendu peu aisé du fait de son accès difficile et qu'il n'est pas possible pour la ville d'envisager un quelconque aménagement de cet espace compte tenu de sa configuration, il est proposé de fixer un prix de vente de 50€ le m², avec droits à bâtir.

L'assemblée communale est donc invitée à se prononcer sur la vente de ce terrain qui selon le plan de division dressé par un géomètre expert, pourrait être morcelé de la façon suivante :

- M. et Mme CAUCHI : superficie de 154 m² pour un montant de 7700€.
- M. et Mme PECHE : superficie de 110m² pour un montant de 5500€.
- M. et Mme DE LA ROSA : superficie de 73m² pour un montant de 3650€.
- Consorts WELSCH : superficie de 55 m² pour un montant de 2750€.
- M. et Mme NAVARRO : superficie de 64m² pour un montant de 3200€.

- Mme PAILHAS : superficie de 93m² pour un montant de 4650€.
Enfin, il est précisé que les actes à intervenir en vue du transfert de propriété pourraient être conclus en la forme administrative.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

DECIDE la cession d'une partie du terrain communal cadastré BV 188 à M. et Mme CAUCHI, M. et Mme PECHE, M. et Mme DE LA ROSA, consorts WELSCH, M. et Mme NAVARRO, Mme PAILHAS, selon les conditions précédemment citées.

AUTORISE Madame SCHATZKINE, 1^{ère} Adjointe, à signer les actes administratifs correspondant à cette cession, qui seront reçus par Monsieur le Maire, étant précisé que les frais inhérents à cette procédure (géomètre et cabinet foncier) seront pris en charge par la commune.

**OBJET : PROJET D'ACTE NOTARIÉ RELATIF A L'ASSIETTE FONCIÈRE DE
L'ETABLISSEMENT « LE SEAWAY » PLAGE DE MIRAMAR A LA LONDE :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

Monsieur Gérard AUBERT, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Rodolphe PIONNIER, Notaire à Cuers, le 10 septembre 2007, la société dénommée « La Baies des Isles », société à responsabilité limitée au capital de 379 750,50 euros, ayant son siège social à la Londe Les Maures - La Baie des Isles - le Forum, identifiée au SIREN sous le n° 341657419 et immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Toulon, a cédé à la société Foncière Isles d'Or, les droits restant à courir sur le bail à construction sis sur la commune de La Londe les Maures, le plan du CREUSOT - ZAC de Miramar, cadastré section AX, numéro 33, lieudit « le Plan du CREUSOT », pour une contenance de 8 ares, (anciennement cadastré section D, numéro 4636), le mobilier et la licence de 3° catégorie y sont attachée moyennant le prix de 500 000 euros (cinq cent mille euros).

En 2007, la commune avait demandé que l'assiette réelle du bail à construction soit constatée par un géomètre expert, ce qui a été fait par un plan de division établi par le cabinet ARAGON.

Dans un souci de mise en harmonie de la situation existante et des contrats régularisés, les parties ont souhaité établir un acte notarié complémentaire au bail emphytéotique.

Cet acte notarié rédigé par Maître Rodolphe PIONNIER, notaire associé à Cuers, doit être également signé par Monsieur le Maire représentant la Commune.

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard AUBERT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

VU le projet d'acte notarié établi par Maître Rodolphe PIONNER, notaire associé à Cuers, acte notarié relatif à l'assiette foncière de l'établissement « Le SEAWAY » plage de Miramar à la Londe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte dont il s'agit, de même que toutes pièces relatives à cette affaire.

<p style="text-align: center;">OBJET : CONTENTIEUX COMMUNE DE LA LONDE – SYNDICAT DE L'EST/LUNEAU – PAIEMENT DE DÉPENSES.</p>
--

Monsieur Patrick THERET rappelle que cette affaire a déjà été présentée au Conseil Municipal lors de sa séance du 12 septembre 2007 .

Rappelons l'historique de ce dossier :

« Le 1^{er} juin 1953, Madame DESMONTS a vendu au Syndicat de l'Est quatre parcelles, dont la parcelle cadastrée E 7. En 1955, la Société des Minerais du Midi a acheté, le reste des biens appartenant à Madame DESMONTS.

Le 11 avril 1961, Monsieur THOMAS a racheté à la Société des Minerais du Midi les parcelles cédées par Madame DESMONTS en 1955 à l'exclusion, bien évidemment, de la parcelle E 7 précédemment acquise par le Syndicat de l'Est. Pour autant, et pendant 30 ans, Monsieur THOMAS s'en est comporté comme le propriétaire et en a payé les impôts afférents.

En décembre 1991, lors de la liquidation judiciaire des affaires de Monsieur THOMAS, Maître LUNEAU a mis en vente tous les biens achetés en 1955 à la Société Minerais du Midi et, également par erreur, la parcelle E 7.

En 1991, à l'époque, la Commune de La Londe s'est portée acquéreur non seulement de cette parcelle E 7 mais également de la parcelle E 116 au prix global de 116 000 Francs.

En 1996, la Commune de La Londe et le Syndicat de l'Est s'étant aperçus de l'erreur, ont contesté le droit à Maître LUNEAU, d'avoir mis cette parcelle en vente alors même qu'elle avait été acquise par le Syndicat de l'Est en 1953. La Cour d'Appel, dans son arrêt du 21 mai 2007, a conclu à la réalité de la prescription acquisitive au bénéfice de Monsieur THOMAS et a donc déclaré irrecevable l'action engagée par la Commune et le Syndicat de l'Est et les a condamné « in solidum » à payer au liquidateur judiciaire de Monsieur THOMAS, la somme de 3 000 € au titre de l'article 700 du nouveau Code de Procédures Civiles, et les a condamné aux entiers dépens.

La Commune demeure donc propriétaire de la parcelle E 7, au titre de la vente intervenue en 1991, mais n'est pas fondée à réclamer à la succession THOMAS, le remboursement de la somme de 116 000 Francs payée en 1991.

Par délibération du 12 septembre 2007, le Conseil Municipal a pris acte de l'Arrêt de la Cour d'Appel du 21 mai 2007 et a autorisé, par conséquent, le règlement de la somme de 3000 euros due solidairement par la Commune et le Syndicat de l'Est au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure Civile.

Il convient aujourd'hui d'autoriser le règlement des dépens de l'instance dus au titre de l'article 699 du nouveau Code de Procédure Civile , soit la somme globale de 1066,48 euros due solidairement par la commune et le Syndicat de l'Est .

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur PRIX PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

DÉCIDE de transformer cet exposé en délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à régler, en dépenses la somme de 1066,48 euros à Maître Marie-José de Saint Férréol, avouée près la Cour d'Appel d' Aix en Provence, au titre de L'Arrêt de la Cour d'Appel d'Aix en Provence du 21 mai 2007 et a encaisser en recettes, la somme de 533,24 euros auprès du Syndicat de l'Est, celui-ci ayant été condamné « in solidum » dans cette instance .

OBJET : FERMETURE D'UNE CLASSE DE L'ECOLE MATERNELLE DU MOULIN VIEUX.

Par courrier du 7 septembre 2009, les services de l'Inspection d'Académie ont informé la ville d'une décision de retrait d'un poste d'enseignant à l'école maternelle du Moulin Vieux. Cette mesure décidée par l'Education Nationale, doit ainsi être soumise à l'assemblée communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

Prend acte et regrette cette décision.

PAS DE VOTE SUR CE POINT

OBJET : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS RECUES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions par délégation prises entre le 19 juin et le 15 septembre 2009 par Monsieur le Maire :

Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2009 – DECISION MODIFICATIVE N°1.

Sur proposition de **Monsieur Bernard MARTINEZ**, Adjoint, le Conseil Municipal,
Vu les crédits ouverts dans le budget de la commune, au titre de l'exercice 2009,

CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires au niveau de certains articles des sections de fonctionnement et d'investissement de ce budget 2009,

ADOPTE la décision budgétaire modificative **n°1** du budget de la commune, conformément au détail figurant dans le document ci-annexé, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail suivant :

- section de fonctionnement : 116 900,00 euros
- section d'investissement : 100 000,00 euros

216 900,00 euros

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 19 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 4 + 2 P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLÉMENT – AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE.

Monsieur Gérard AUBERT, Adjoint, quitte la salle au moment de l'étude de cette question et ne participe pas au vote.

Monsieur Bernard MARTINEZ propose aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation de subventions exceptionnelles ou complémentaires aux associations, selon le détail ci-dessous :

subventions exceptionnelles :

- Classiques à La Londe	:	3 000,00 euros
- Lou Suve	:	1 000,00 euros
- Comité de Jumelage Walluf	:	2 000,00 euros
- Nous Autres à La Londe	:	800,00 euros
- Club de Taekwondo	:	1 000,00 euros
- ESCAL (Fête des Bormettes)	:	1 330,00 euros
	TOTAL :	9 130,00 euros

subvention de fonctionnement :

- Ferplet	:	500,00 euros
-----------	---	--------------

Par ailleurs, une jeune Lonnaise, Amandine CONDROYER, récente championne de France 2009 de « Roller Acrobatique Street » s'est qualifiée pour participer aux championnats du monde organisés aux Etats-Unis, à la fin du mois d'octobre 2009.

Afin de lui permettre d'être présente à cette épreuve prestigieuse, et compte tenu des frais d'inscription et de déplacement liés à cette compétition, il est proposé d'attribuer directement à l'intéressée une aide financière exceptionnelle, qui pourrait s'élever à 500,00 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22 + 5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame

Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.
Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

DECIDE d'accepter les propositions ci-dessus se rapportant à l'attribution de subventions aux associations.

INDIQUE que la somme de 500,00 € sera versée directement à Mademoiselle Amandine CONDROYER; celle-ci s'engageant à fournir tout justificatif permettant de vérifier l'affectation des fonds, ou à défaut, à effectuer le remboursement des montants perçus.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget communal aux articles D.6748 – fonction 025 pour 9 630.00 €, et D.6574 – fonction 40 pour 500.00 €.

**OBJET : REVERSEMENT A L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME
DES RECETTES ENCAISSEES DANS LE CADRE DES SOIREES ARTISANALES.**

Sur proposition de **Monsieur Bernard MARTINEZ**, Adjoint,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le reversement à l'Office Municipal du Tourisme du produit correspondant aux encaissements des soirée artisanales, dont le montant s'élève à la somme de **9 242,05 €** ; l'Office Municipal du Tourisme ayant organisé ces manifestations (définition du calendrier, contact avec les exposants, publicité, mise en place des stands).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

**OBJET : BUDGET DU PORT - AUTORISATION D'ADMISSION
EN NON-VALEUR DE PRODUITS**

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU expose :

Monsieur le Trésorier de Hyères, comptable de la Régie du Port, vient d'adresser à la Ville un bordereau de situation concernant divers titres de recettes émis au cours des exercices 2002, 2003 et 2007 à l'encontre d'un plaisancier et se rapportant à des droits d'amarrage, pour lequel il sollicite l'admission en non-valeur. Cet état est accompagné des justificatifs nécessaires concernant l'irrecouvrabilité de ces produits, dont le montant cumulé s'élève à la somme de : **12 993,06 euros**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

DECIDE d'admettre en non-valeur une somme de **12 993,06 euros** en raison de l'insolvabilité du débiteur.

PRECISE que les crédits nécessaires à cette écriture de régularisation seront inscrits au budget de la Régie du Port de l'exercice 2009, à l'article D. 654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

OBJET : TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT PAR ULTRA VIOLETS DES EFFLUENTS DE LA STATION D'EPURATION – ADOPTION DU PROJET – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Gérard AUBERT, Adjoint, expose :

Dans un souci environnemental et dans le cadre de l'amélioration de la qualité des effluents d'eaux usées produits par la station d'épuration et rejetés en mer au moyen de l'émissaire marin, il apparaît souhaitable d'équiper les installations actuelles d'un système de traitement complémentaire par ultra-violets.

Ce procédé consiste en une désinfection des effluents par des lampes diffusant un rayonnement ultra-violet permettant de détruire les micro-organismes et autres germes contenus dans les eaux usées; de façon pratique, l'unité de traitement se composerait d'un réacteur UV mis en place au niveau du local flottateur sur la conduite de sortie des effluents traités.

L'installation, telle que prévue, permettrait d'accepter le débit en pleine charge (560 m3/h) qui correspond à la totalité des effluents de la période estivale. Un système de by-pass serait également mis en place, afin de pouvoir désactiver le réacteur lorsque le traitement UV n'est pas nécessaire, en particulier en basse saison.

Le montant estimatif des travaux s'élève, au terme d'un chiffrage établi par le maître d'œuvre de cette opération, à la somme de : **200 000,00 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

■ Montant de la dépense éligible H.T	:	200 000,00 €
■ Ressources	:	200 000,00 €

- Conseil Régional – 30 %	:	60 000,00 €
- Agence de l'Eau – 25 %	:	50 000,00 €
- Autofinancement – Budget de l'Assainissement :		90 000,00 €

**LE CONSEL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES ,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) -

Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

APPROUVE le principe de réalisation d'un traitement bactéricide par ultra-violets des effluents de la station d'épuration des eaux usées.

ADOpte le plan de financement prévisionnel de ce projet, conformément au détail précisé ci-dessus.

SOLLICITE en conséquence auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et auprès de l'Agence de l'Eau, les subventions correspondantes.

QUESTIONS STATUTAIRES DIVERSES

Modification au tableau des effectifs budgétaires :

- Création d'un emploi de rédacteur territorial pour nomination au 1er décembre 2009 (poste vacant attribué par voie de promotion interne pour nomination au 1er septembre 2009).
- Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe pour nomination au 1er décembre 2009.
- Détermination du montant annuel de la prime allouée aux agents recrutés en contrat CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Renouvellement de contrats :

SERVICE ADMINISTRATIF :

- 1 emploi occasionnel d'Adjoint Administratif de 2ème classe, non-titulaire, à temps non complet, à compter du 1er novembre 2009 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).
- 1 emploi occasionnel d'Adjoint Administratif de 2ème classe, non-titulaire, à temps non complet, à compter du 1er novembre 2009 (Indice BRUT 297 -Indice MAJORE 292).
- 1 emploi occasionnel d'Adjoint Administratif de 2ème classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1er octobre 2009 (Indice BRUT 297 -Indice MAJORE 292).

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

- 1 emploi occasionnel d'Adjoint technique de 2ème classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1er octobre 2009 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).
- 1 emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2ème classe, non titulaire, à temps complet, à compter du 1er novembre 2009 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).
- 1 emploi occasionnel d'Adjoint technique de 2ème classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1er novembre 2009 (Indice BRUT 297 -Indice MAJORE 292).

SERVICE ANIMATION :

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, non titulaire, à raison de 35 H hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2009 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE :

- 1 emploi occasionnel d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, non titulaire, à raison de 35 H hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2009 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) -

Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

- Création d'un emploi d'une durée de 3 mois pour un besoin occasionnel à compter du 01/10/2009 (Indice BRUT 336 - Indice MAJORE 318), afin d'assurer le remplacement de l'adjoint au Directeur des Services Techniques placé en position de congé maladie.

Monsieur le MAIRE précise à Monsieur Bernard ROSSI que le choix s'est porté sur Monsieur Jean-Pierre GASTONE, ancien contremaître des services techniques, qui grâce à sa longue expérience au sein des services techniques communaux possède une parfaite connaissance de la commune et sera donc immédiatement opérationnel.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

QUESTIONS DIVERSES

OBJET : TRANSFERT DES ACTIVITES « PETITE ENFANCE » AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
--

Monsieur Bernard MARTINEZ expose le rapport suivant :

Au niveau local, les structures publiques suivantes : le centre multi- accueil , le jardin des enfants, le relais d'assistantes maternelles et le lieu d'accueil enfants/parents proposent aux familles londaises diverses activités liées au secteur de la petite enfance.

Des aides financières, attribuées sous forme contractualisée par des partenaires institutionnels (Caisse d'Allocation Familiales, Conseil général), permettent ainsi d'offrir des prestations de qualité aux résidents locaux.

Toutefois, dans un souci de transparence budgétaire et afin de pouvoir identifier l'autorité responsable de l'organisation de ces activités, il a été décidé de transférer au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, la prise en charge des missions liées au secteur de la petite enfance ; de telle sorte que cette structure est désormais seule compétente en la matière, grâce à son propre personnel et aux moyens dont elle dispose.

Cet établissement public administratif, est en effet doté d'un budget autonome lui permettant d'assurer la prise en charge de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce secteur. Les recettes correspondantes sont également encaissées par le C.C.A.S en particulier les subventions et participations des collectivités et organismes publics.

Il est par ailleurs précisé que le mode opératoire décrit ci-dessus est déjà applicable, la présente mesure s'analysant comme une régularisation qui n'apporte aucune modification au fonctionnement actuel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

PREND ACTE du transfert de l'ensemble des missions liées au secteur de la petite enfance vers le Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci assurant désormais la gestion complète des activités proposées dans ce cadre, en lieu et place de la Commune.

<p style="text-align: center;">OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE DU PORT (articles 2, 10, 11 et 21).</p>

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, Adjoint, expose : après l'avis favorable donné sur tous ces points par le Conseil Portuaire lors de sa réunion du 18 septembre 2009,

Le Conseil Municipal décide de modifier les articles 2, 10, 11 et 21 du règlement de police du Port.

– **Article 2 : dispositions complémentaires**

« ... Seuls les usagers possédant des navires équipés de dispositifs de collecte des eaux vannes et grises pourront utiliser les sanitaires du bord dans l'enceinte portuaire. Les usagers ne possédant pas de dispositif de collecte des eaux vannes et grises devront obligatoirement utiliser les sanitaires publics mis à leurs dispositions, tant pour l'hygiène corporelle que pour la vaisselle du bord ».

« Les usagers acceptent, par la signature du contrat :

– que les agents du port montent sur les navires pour exercer leurs obligations professionnelles (réfection d'amarre, chaîne fille, mesures, action de sécurité et de sauvegarde, etc ...) »

– le dispositif de vidéo-surveillance qui filme et enregistre des images, sans restriction, sur les personnes et les biens situés sur les quais, bassins, et espaces publics des ports de La LONDE.

– **Article 10 : dispositions complémentaires**

« La redevance d'amarrage n'intègre pas les consommations des fluides (eau et électricité). L'utilisation des bornes eau et électricité est conditionnée à la possession de badge et d'unités chargées sur ces dernières. »

– **Article 11 : dispositions complémentaires**

« ... Ne peuvent accéder à ce bassin que les résidents à proximité immédiate du port pour exercer les contrôles au quotidien nécessaires à la sécurité du navire ».

– **Article 21 : dispositions complémentaires**

« ... Dans le cas d'un navire abandonné, vétuste ou en situation d'épave, l'autorité portuaire pourra, après mise en demeure, et commandement à évacuer en recommandé, procéder par substitution

aux frais et risques du propriétaire, à l'enlèvement, la vente ou la destruction du navire ».

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), *Conseillers Municipaux.*

OBJET : AUTORISATION DE VENTE A L'AMIABLE DU NAVIRE « REGLISSE ».

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, Adjoint, expose que le propriétaire du navire « REGLISSE » ne règle plus sa redevance d'amarrage depuis 1999. Les titres impayés hors frais de commandement atteignent la somme totale de **12 993,06 euros.**

Ce navire mis en dépôt sur un terrain communal constitue du fait de son état une menace pour la sécurité comme pour l'environnement.

Les services de la Direction Générale des Finances Publiques nous ont informé que compte tenu de l'état de ce navire ils renonçaient à une saisie vente, le produit escompté ne couvrant pas les frais de procédure.

En revanche, s'agissant d'un navire d'un tonnage inférieur à 25 tonneaux de jauge brute, une vente amiable à diligenter par la commune est possible.

En effet, lors de sa réunion du 18 septembre 2009, le conseil Portuaire a rajouté à l'article 21 du règlement de police du port, les dispositions suivantes :

« Dans le cas d'un navire abandonné, vétuste ou en situation d'épave, l'autorité portuaire pourra, après une mise en demeure, et commandement RAR, procéder par substitution aux frais et risques du propriétaire, à l'enlèvement, la vente ou la destruction du navire ».

Les avertissements nécessaires ayant été faits dans les formes réglementaires, il convient pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente amiable du navire « REGLISSE ».

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), *Conseillers Municipaux.*

Monsieur Alain CASTEL : les services du Trésor n'ont jamais voulu vendre ce navire, de la même façon le service des douanes a tenté de nous appuyer dans cette démarche, hélas sans plus de succès.

Monsieur le MAIRE : remercie Monsieur MARTINEZ, Adjoint aux Finances, d'avoir trouvé une solution rapide à ce problème.

OBJET : REDUCTION DE FACTURATION SUITE A UN NAUFRAGE-NAVIRE.

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, Adjoint, expose :

Lors des intempéries du 15 décembre 2008, le navire « TARPON SPRING » a fait naufrage dans la rivière Maravenne. Son propriétaire a acquis un nouveau bateau qui cependant n'a plus les dimensions requises pour être amarré à son ancien poste. A titre exceptionnel, le Conseil Portuaire a donné un avis favorable à ce que ce navire amarré durant la saison dans le port Miramar bénéficie toujours du tarif applicable dans la rivière Maravenne. Et ceci jusqu'au 21 septembre 2009, date à partir de laquelle il sera à nouveau facturé en tarif passager Port.

Le Conseil Municipal est appelé à donner un avis favorable à ce qui précède.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23 + 6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+ 1P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+ 1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint (+ 1P) - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint (+ 1P) - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+ 1P) - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1P), Conseillers Municipaux.

Madame Béatrice CALIZZANO, regrettant de ne pas retrouver, au sujet du service public postal la belle unanimité de l'assemblée municipale pour la défense du service public de santé, demande à donner lecture du projet de motion déposé par son groupe .

Monsieur le MAIRE regrette de ne pouvoir évoquer cette question compte tenu d'un manque d'information à ce sujet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures,

Fait à La Londe les Maures, le 30 septembre 2009

Le Maire,

François de CANSON